



La redevance (loyer + charges locatives)

La redevance comprend le montant du loyer et des charges locatives (ou charges récupérables).

Nota : Le montant du loyer est révisé au 1^{er} janvier de chaque année, selon l'indice de référence des loyers du 2nd trimestre de l'année écoulée, publié par l'INSEE, soit pour 2024 : 140.59 (+3.50%).

	Loyer	Charges Locatives	Total
• Appartement Studio	278.79 €	541.28 €	820.07 €
• Appartement de Type 1	567.80 €		1109.08 €
• Appartement de Type 2	600.25 €		1141.53 €
• Garage	58.18 €		

Caution : 1 mois de loyer (hors charges)

A cette redevance s'ajoutent, **les prestations obligatoires**, révisées, en principe, selon le taux fixé annuellement par décret interministériel au 1^{er} janvier de chaque année.

Il s'agit des prestations minimales obligatoirement proposées par l'établissement : le repas du midi servi en salle de restauration (*hors dimanches et jours fériés*), le potage du soir (ou équivalent), la téléassistance.

1 personne	333.17 €
2 personnes	644.45 €

A charge du résident, avant son entrée, IMPERATIVEMENT, de procéder personnellement à :

- la souscription d'une assurance Responsabilité Civile Vie Privée (+ garantie dommages aux biens)
- l'ouverture de sa ligne téléphonique (obligatoire pour la téléassistance),
- l'ouverture de son compteur électrique.

Peuvent se soustraire à ces montants, **des déductions de repas pour absences** (hospitalisations ou vacances) :

11 € par jour ouvré

Il s'agit de la réduction du repas non pris.

- En cas d'hospitalisation :
 - prévue : dès le 1er jour, pendant toute la durée de l'hospitalisation sous réserve d'avoir prévenu les services administratifs, par écrit, à l'avance,
 - urgence : à compter du lendemain du jour de l'hospitalisation.
- Vacances supérieures à 7 jours - dès le 1er jour, pendant toute la durée de l'absence sous réserve d'avoir prévenu les services administratifs par écrit 15 jours par avance.

Les prestations facultatives :

- Repas servi à toutes personnes extérieures à la résidence (réservation 15 jours à l'avance) – par personne : **17 €**
- Repas « festif » servi à toutes personnes extérieures à la résidence (réservation 15 jours à l'avance) – par personne : **25 €**
- Blanchisserie – utilisation en libre-service :
 - Lave-linge : **4.00 €**
 - Sèche-linge (les 10 mn) : **1.00 €**